

République Française

Département Sarthe

Communauté de Communes Sud Sarthe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
38	25	33

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à la salle du Conseil à la Mairie à Mansigné, sous la présidence de Monsieur François BOUSSARD, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers communautaires le 04 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 04 décembre 2025.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 33		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans
Le 18 décembre 2025
Et Publication ou notification du : 18 décembre 2025

Présents (25) : M. BOUSSARD François, Président. Mesdames BAREAU Delphine, BODRAIS Séverine, BOUREL Corinne, DELAPORTE Monique, HUTEREAU Laurence, IGLESIAS Valérie, LEGUILLON Corinne, LEVIAU Ghislaine, MARTIN Christiane et RENAUDIN Maryvonne. Messieurs : ALLARD Mickaël, AMY Jean-Claude, BERNAT Nicolas, DUVAL Michel, GAYAT Xavier, GOUBAND Jean, JACQUELIN Emmanuel, LE BOUFFANT Yves, LESSCHAEVE Marc, LORIOT Jean-Luc, NERON Michel, PAQUET Dominique, POSTMA Siebe et ROUSSEAU Antony.

Absents excusés ayant donné procuration (8) :

MME DONNE Catherine a donné pouvoir à M. BERNAT Nicolas
MME LATOUCHE Béatrice a donné pouvoir à MME HUTEREAU Laurence
M. MARTINEAU Eric a donné pouvoir à M. ROUSSEAU Antony
M. MENAGER Julien a donné pouvoir à MME LEVIAU Ghislaine
M. MOURIER Nicolas a donné pouvoir à MME DELAPORTE Monique
M. OUVRARD Pierre a donné pouvoir à MME BAREAU Delphine
M. PEAN Stéphane a donné pouvoir à MME MARTIN Christiane
MME ROBINEAU Lydia a donné pouvoir à M. GOUBAND Jean

Absents excusés (6) :

MME JARROSSAY Nathalie.
MM CHANTOISEAU Thierry, FRIZON Roland, GUERANGER Vincent, GUILLOU Emile (remplacé par son suppléant M. JACQUELIN Emmanuel) et de NICOLAY Louis-Jean.

A été nommée secrétaire de séance :

MME IGLESIAS Valérie

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2025 DC 101 : Charte d'utilisation de l'Intelligence Artificielle

L'Intelligence Artificielle Générative (IAG) se réfère à une catégorie d'Intelligence Artificielle spécialisée dans la **génération de contenus** divers et variés tels que des textes, des images, des vidéos, des sons, des documents, etc., à partir d'un ou plusieurs contenus spécifiques tels que question, document, enregistrement sonore...

Ces outils, parmi lesquels figurent ChatGPT, Copilot et Gemini, ont un immense potentiel pour améliorer les tâches quotidiennes, aider à la prise de décision, créer du contenu, analyser des données et automatiser de nombreux processus au sein de la collectivité.

Cependant, en raison de sa puissance et des possibilités offertes, **l'Intelligence Artificielle Générative comporte également des risques et des enjeux**. Ces risques incluent notamment la protection des données à caractère personnel, la confidentialité des informations de la collectivité, ainsi que l'éthique dans la création de contenus. Il est crucial de bien comprendre ces risques pour les gérer efficacement. Il est donc essentiel d'exercer un regard critique sur les résultats produits par l'IA et de les vérifier avant toute utilisation.

La présente charte vise à répondre aux enjeux de l'IA en fournissant un cadre clair, une liste des outils autorisés, des directives précises et un guide des bonnes pratiques à respecter en matière d'utilisation des outils d'Intelligence Artificielle Générative au sein de la CDC Sud Sarthe.

L'objectif de la charte est d'assurer une utilisation raisonnée, responsable, équitable, sécurisée, déontologique et éthique des outils d'Intelligence Artificielle Générative.

Compte tenu de ces éléments, vu l'avis favorable du Bureau communautaire dans leur séance du 04 décembre dernier, les membres du Conseil communautaire décident de :

- **VALIDER** la charte d'utilisation de l'Intelligence Artificielle de la Communauté de communes Sud Sarthe telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En l'Hôtel Communautaire, le 11/12/2025

Le Président, François BOUSSARD

